



DEC105224DERCI

Décision portant nomination de Monsieur Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique.

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Philippe Roussignol, Directeur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du président, pour la Direction Europe de la Recherche et coopération internationale (DERCI) du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Philippe Roussignol demeure affecté à l'UMR 8551.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur Philippe Roussignol percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris B.

Art. 4- La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs